

# Établissements publics expérimentaux : un rapport sur la défensive

Alors qu'un bilan exhaustif était attendu, le rapport sur les EPE se contente de louer leur capacité à obtenir une meilleure reconnaissance internationale et de préconiser la prolongation de la durée de validité de l'ordonnance qui les a créés, quitte à nuire aux missions premières de l'université.

Par **MICHÈLE ARTAUD**,  
coresponsable du secteur Service public,  
et **EMMANUEL DE LESCURE**, secrétaire général

Le 5 septembre 2025, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a confié à Jean-Pierre Korolitski, IGÉSR honoraire, une mission sur les établissements publics expérimentaux (EPE) ayant pour but, selon la lettre de mission, d'« analyser l'ensemble du dispositif pour en évaluer les succès, les difficultés rencontrées et les points d'amélioration ».

Le rapport a été rendu par J.-P. Korolitski le 25 mars. Selon l'en-tête de ce document, la mission est définie comme une « mission de dialogue sur les EPE ». Ce passage d'une mission ayant pour objectif l'évaluation du dispositif à une mission « de dialogue » interroge. Alors que la lettre de mission l'appelait, l'absence d'un constat général sérieux et fondé empêche la reconnaissance de bases mutuellement partagées sur lesquelles s'appuyer pour formuler des préconisations consensuelles. Il manque donc un véritable bilan qui ne soit pas seulement factuel mais scientifique et qui s'intéresse aux effets produits. Finalement, le rapport s'attache surtout à prolonger l'échéance de la fin de l'expérimentation prévue par l'ordonnance du 12 décembre 2018 et recommande sa réintroduction dans le projet de loi sur l'enseignement supérieur privé.

## OUVERTURE AU PRIVÉ

Le rapport s'intéresse à de supposés avantages des structures EPE/grand établissement par opposition à celle des universités définie par le Code de l'éducation actuel sans examiner autrement que très superficiellement la substance que ces structures recouvrent, et les fonctions qu'elles permettent ou empêchent de remplir ou bien dont l'accomplissement est favorisé ou gêné par ces structures. En d'autres termes, on voit une espèce de fascination pour la nouveauté, dont les effets ne seraient jamais négatifs, les objections soulevées par les organisations syndicales n'étant dues qu'à une mauvaise explicitation...

Dans les 16 propositions exposées, 11 à mettre en œuvre par l'État, quatre par les établissements et une par le Hcéres, on voit assésé à plusieurs endroits que le dispositif a permis d'obtenir une plus grande reconnaissance internationale. Mais il n'est nulle part établi que cela a été utile à la réalisation des missions de l'ESR et que le dispositif EPE était bien la forme la plus propice pour obtenir une telle reconnaissance dont, de surcroît, les critères ne sont pas partagés. Il y est défendu une ouverture sans complexe et tout à fait contre-productive aux établissements privés, qui auront là une opportunité supplémentaire sans aucune contrepartie de faire reconnaître leurs formations par des grades et de bénéficier de services pour leurs étudiant-es payés par de l'argent public.

## MISE À MAL DE LA COLLÉGIALITÉ

Le fait de balayer d'un trait de plume les objections sur la démocratie et la collégialité ne fait pas disparaître les situations vécues concrètement dans les établissements : par exemple, un « parlement étudiant » enlève de fait aux étudiant-es du pouvoir de décision et de participation collégiales en ce qui concerne la stratégie de l'université ; et que dire du personnel, dont J.-P. Korolitski salue l'éviction des conseils d'administration, et donc de la définition de la stratégie de l'établissement !

Finalement, c'est sans doute la collégialité qui est la plus mise à mal dans tout cela, alors qu'elle est pourtant un principe qui fonde l'esprit comme la lettre d'un modèle universitaire désirable. Le but de l'ESR public n'est pas de faire remporter une compétition à certains établissements au détriment d'autres, de bien figurer dans les classements internationaux, ni de « gagner en visibilité » : il s'agit d'instruire, d'émanciper et d'élever les qualifications des jeunes générations, des citoyen-nés issues de toutes les classes sociales, de façon à leur permettre d'affronter les défis de demain et de produire du savoir et des connaissances, aussi bien fondamentaux qu'appliqués. Cet élément fondateur de notre service public est totalement absent du contenu du rapport... ■

**Le rapporteur salue l'éviction du personnel des conseils d'administration.**